

Je signale mon départ

Je déménage, que faire ?

J'avertis la CCBA de mon départ afin d'éviter de payer la part variable de la TEOMi du futur occupant grâce au formulaire suivant.

Les bacs ou le badge sont attachés à l'adresse et strictement attribués au logement. Ils ne doivent pas me suivre dans mes déménagements, ils restent donc au logement. Si je suis locataire, je remets le badge au propriétaire ou bien au futur acquéreur si je suis propriétaire.

Formulaire à compléter